



Agir ensemble pour les rivières et les zones humides : témoignages d'acteurs

Une journée d'échanges techniques organisée par l'Onema conjointement avec le ministère en charge du développement durable et les agences de l'eau.

Les actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et humides étaient au cœur de la journée d'échanges techniques organisée par l'Onema le 17 novembre 2009. Plus de 250 personnes de tous horizons se sont réunies à Paris pour échanger leur expérience, notamment autour d'exemples de réalisations concrètes dans chacun des six bassins métropolitains.

La diversité des participants à cette journée illustre bien celle des acteurs actifs sur le bord des rivières et dans les zones humides ainsi que l'importance des synergies à mettre en œuvre pour mener à bien des projets de préservation et de restauration : maîtres d'ouvrages (communautés de communes, établissements publics territoriaux de bassin, syndicats de rivières, parcs naturels régionaux, structures porteuses de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau), associations syndicales de propriétaires, fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, partenaires des projets (agences de l'eau, conseils généraux ou régionaux), cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières, services territoriaux de l'Onema, services déconcentrés de l'État en département ou en région, ainsi que des bureaux d'études ou encore les associations de protection de l'environnement.

Les politiques européennes et nationales - via la directive cadre sur l'eau (DCE) et le Grenelle de l'environnement - imposent l'atteinte du bon état écologique des eaux dès 2015 ainsi que la constitution d'une trame verte et bleue pour enrayer la perte de biodiversité des milieux aquatiques et humides. Pour redonner un fonctionne-

ment équilibré et durable à ces milieux et atteindre ces objectifs ambitieux, il est nécessaire de conforter ou prolonger des actions de préservation et de restauration déjà engagées, faciliter la mobilisation de nouveaux acteurs, démultiplier les initiatives et les réalisations concrètes. Tels sont les enjeux de la capitalisation et du partage des expériences sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides.

L'hydromorphologie, un facteur important de l'altération des masses d'eau

L'état des lieux¹ réalisé en 2004 dans l'ensemble des districts hydrographiques a mis en évidence les altérations de l'hydromorphologie de nos rivières. La moitié des masses d'eau présentaient un risque de non atteinte de bon état des eaux, souvent en raison de conditions hydromorpho-



Reméandrage d'un ancien bief de moulin sur la Veyle (Ain) - 2006

¹<http://www.eaufrance.fr/docs/dce2004>

logiques dégradées. Il est donc essentiel de dépasser l'objectif de bon état chimique des cours d'eau et de se concentrer dans l'ensemble des bassins sur la restauration de l'hydromorphologie, contribuant ainsi au bon état écologique. A cet effet, il est nécessaire de multiplier et d'amplifier les actions de restauration physique des cours d'eau. Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures récemment adoptés précisent les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Cours d'eau et zones humides : des rôles essentiels encore méconnus

L'enjeu de la reconquête du bon état écologique va au-delà du respect des

engagements communautaires. En effet, des rivières et des zones humides préservées apportent à la société des services fondamentaux encore méconnus aujourd'hui : prévention des crues, soutien des étiages, rôle épuratoire naturel, biodiversité, soutien de divers usages, espaces de loisirs, paysage attractif. Chacun doit prendre conscience de leur intérêt majeur afin de réussir à concilier les obligations de préservation du bon fonctionnement environnemental, les impératifs de restauration et de maintien des activités économiques.

Concernant les cours d'eau, il s'agit de réduire ou de supprimer les impacts liés aux ouvrages transversaux, mais aussi de restaurer la continuité transversale entre lit mineur et lit majeur. La préservation, voire la restauration de la dynamique fluviale nécessite également d'intervenir sur

des annexes hydrauliques et, plus largement, sur les vallées alluviales.

Les retours d'expériences, outils de mobilisation des maîtres d'ouvrage

Les présentations et débats ont montré que les réussites en matière de restauration et de préservation des milieux aquatiques nécessitent des opérateurs maîtres d'ouvrages mobilisés et impliqués dans divers partenariats avec d'autres acteurs de terrains ou usagers de ces milieux. Il s'agit pour eux de construire des solutions localement les mieux adaptées sur les plans techniques, administratifs, financiers et réglementaires, appuyées sur des engagements forts de tous les partenaires. Cette construction collective

Gestion sédimentaire de la basse vallée de l'Ain

Contexte : Les changements dans le bassin versant ont modifié les apports sédimentaires provoquant un rétrécissement de la bande active du cours d'eau et une incision du lit entraînant la nappe alluviale.

Objectif : Favoriser la dynamique fluviale pour préserver les milieux naturels et les nappes.

Travaux : Définition de l'espace de mobilité, acquisition foncière et recharge granulométrique.



L'Ain : une dynamique sédimentaire encore active.

© Didier Jungers

Céline THICOÏPÉ, chargée de mission du syndicat de la basse vallée de l'Ain

« L'espace de mobilité de la rivière a été défini dans le SAGE. Sur cette base, un programme LIFE Nature puis un contrat de bassin ont permis de définir une stratégie de gestion sédimentaire et de réaliser en l'espace de 5 années, une recharge du cours d'eau de plus de 60 000 m³ de matériaux, issus de la restauration de bras mort. »

Reconstituer la continuité écologique de l'Alagnon : de l'élaboration aux travaux

Contexte : Présence de nombreux ouvrages difficilement franchissables par les poissons migrateurs.

Objectif : Rétablir la continuité écologique.

Travaux : Rasement d'un seuil d'une hauteur de 3 mètres suite à l'abandon du droit d'eau de son propriétaire.



Emplacement de l'ancien seuil de Stalapos

L'Alagnon retrouve sa continuité écologique.

© SIGAL

Guillaume PONSONNAILLE, chargé de projet au syndicat de gestion de l'Alagnon (SIGAL)

« Cette opération a bénéficié du développement d'une politique fondée sur l'effort des propriétaires pour aménager leur ouvrage. La compétence de la maîtrise d'ouvrage couplée à un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs sont bien évidemment des facteurs de réussite. Les résultats sont encourageants : en un an, nous avons pu observer en amont des travaux une augmentation du nombre de frayères à truite de 37 à 90. »

Reconquête d'un espace de mobilité sur l'Adour

Contexte : Protections de berges et ouvrages de protection contre les crues rapidement déstabilisés entraînant des coûts récurrents.

Objectif : Reconquérir l'espace de liberté entre Lafitole et Riscle afin de mettre en place des actions pérennes.

Travaux : Détermination d'une carte de l'espace de mobilité fonctionnelle.



L'Adour : un espace de mobilité à reconquérir

© Institution Adour

Frédéric RÉ, Institution Adour

« Sans la concertation entre les riverains, les élus locaux des 18 communes et l'ensemble des partenaires du projet, nous n'aurions pas pu aboutir à la détermination d'un tracé clair de l'espace admis. Ce sont donc 37 hectares d'acquisition foncière sur lesquels le principe d'interdiction de protection de berges a été retenu. »

n'est de prime abord ni évidente, ni aisée à mettre en œuvre.

L'émergence de solutions durables n'est souvent possible qu'au terme d'approches co-construites fondées sur le partage des objectifs à atteindre, des moyens à mobiliser, du rôle de tous et de chacun.

Afin de démultiplier les projets, il est important de tirer les leçons des expériences déjà menées dans les bassins et de s'appuyer dessus pour montrer aux maîtres d'ouvrages que des réalisations sont possibles, même si dans la plupart des cas, le retour d'expériences est encore récent.

Les clés de la réussite

Six opérations de restauration présentées illustrent bien la récente prise de

conscience de l'importance de résoudre les problèmes liés à l'hydromorphologie des cours d'eau, mais aussi la nécessité d'une concertation parfois longue avant de passer à l'action concrète. Sur ces six opérations, quatre ont été réalisées en 2008, deux en 2004-2005.

Il ressort de ces opérations trois éléments clés de la réussite.

L'association de tous les acteurs et une acceptation locale forte sont déterminantes pour faire évoluer positivement les projets.

L'engagement et la ténacité des porteurs de projets sont à souligner. C'est en effet grâce à leur pouvoir de conviction qu'ils ont pu emporter l'adhésion de tous les partenaires, notamment celle des acteurs et des élus locaux.

Préservation par l'acquisition foncière et/ou par convention de gestion de zones humides en Artois-Picardie

Zones humides : Marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert.

Contexte : Prise de conscience du développement de l'artificialisation au détriment des milieux humides de la région.

Objectif : Maîtrise de l'usage du foncier sur des zones humides et élaboration de modes de gestion durables.



Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert.

© Agence de l'eau Artois-Picardie

Benoît GALLET, responsable de site au Conservatoire régional des espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais

« Nous avons adapté nos actions en fonction du contexte local et des opportunités. Une convention de gestion de 10 ans a ainsi été signée avec une commune qui souhaitait assurer la protection de son marais et sa valorisation via la mise en place d'un sentier pédagogique. Une politique d'acquisition foncière, menée en parallèle avec la SAFER, a permis la protection de 20 hectares de zone humide attenante à ce marais (acquisition à l'amiable ou par préemption environnementale) sur lesquels une activité agricole extensive a été restaurée. »

Concierner la gestion des niveaux d'eau de zones humides en Basse-Normandie

Zones humides : bassin versant de la Taute.

Contexte : Zones humides d'intérêts écologiques majeurs possédant des régimes hydrologiques singuliers du fait de portes à flot luttant contre l'intrusion d'eau marine et de la présence d'usages multiples (agriculture, pêche, chasse).

Objectif : Aboutir à un consensus permettant une gestion des niveaux d'eau favorables à la biodiversité des milieux tout en respectant les différents usages selon les saisons.



Zone partiellement inondée en période de hautes eaux.

© Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin

Franck QUENAULT, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

« La concertation a abouti à la détermination de débits favorables à la protection des habitats avec des contraintes acceptables pour les différents usages pour trois saisons. Les acteurs sont satisfaits car ce nouveau mode de gestion permet un soutien de la nappe en été, une conservation optimale de la tourbe, une augmentation de la richesse floristique et faunistique ainsi qu'une bonne digestibilité des fourrages. La gestion du niveau d'eau au printemps nécessite la conduite d'études complémentaires afin de faciliter les futures prises de décision. »

La compétence des structures assurant la maîtrise d'ouvrage, accompagnée des outils techniques et financiers disponibles (subventions des agences de l'eau, financement européen, programme LIFE nature, contrat de bassin, SAGE mais également déclaration d'utilité publique ou déclaration d'intérêt général) sont d'une importance capitale.

Gérer les continuités « lit mineur, zones humides et annexes hydrauliques » du lit majeur de la Meuse

Contexte : Dynamique fluviale perturbée se caractérisant par des annexes hydrauliques déconnectées et délaissées.

Objectif : Améliorer la continuité écologique de la Meuse et restaurer ses annexes et zones humides associées.

Démarche : Depuis plusieurs années, une gestion en partenariat avec les collectivités locales, les associations, les membres de la profession agricole et l'établissement public territorial de bassin de la Meuse s'est développée.

Travaux : Proposition d'une stratégie de gestion cohérente des ouvrages : effacement, non reconstruction, installation de dispositifs de franchissement et mise en place d'un inventaire des annexes hydrauliques.



La Meuse : richesse d'un hydrosystème - lit mineur, méandres, annexes hydrauliques.

© Thomas Schwab - Ormaizy

Marion VALLET, Fédération départementale de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique

« Les annexes hydrauliques de la Meuse sont aujourd'hui recensées sur 230 km. De cet inventaire, en ont découlé la création d'un atlas cartographique et la rédaction de fiches de gestion pour les sites prioritaires. Cette démarche nous permet à tous, acteurs de l'eau, de disposer d'un véritable inventaire opérationnel répondant aux objectifs du comité de pilotage et servant de support à toute la politique de gestion du patrimoine de la Meuse. »

Une dynamique engagée et confirmée

Les débats mettent en avant la dynamique déjà engagée dans tous les bassins, associant de multiples acteurs. Cette dynamique a été confortée par l'annonce de deux plans nationaux : le plan d'action

national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (voir encadré ci-dessous) et le plan national d'action en faveur des zones humides lancé le 1^{er} février 2010. Ces signaux politiques forts doivent appuyer les acteurs de terrain pour faire reconnaître la nécessité de préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides et encourager toutes

les parties prenantes à travailler en synergie et à poursuivre ou concevoir des actions ambitieuses.

Pour en savoir plus :
<http://www.onema.fr/Plan-national-continuite>

Un plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique

La secrétaire d'État en charge de l'écologie a annoncé le 13 novembre 2009 le lancement du plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau d'ici 2015. Le plan s'articule autour de cinq piliers :

- le renforcement de la connaissance ;
- la définition de priorités d'intervention par bassin ;
- la révision des 9^{èmes} programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs en cours ;
- la mise en œuvre de la police de l'eau ;
- l'évaluation des bénéfices environnementaux.

Pour en savoir plus :
<http://www.onema.fr/Retour-sur-la-journee-d-echanges>

Organisateurs du séminaire

Bruno Canus,
département de l'action territoriale,
Onema

Avec la participation de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge du développement durable, Gilles Van Peteghem, chef du bureau des milieux aquatiques, et des six agences de l'eau : Laurent Bourdin (Rhône Méditerranée et Corse)

Jean Noël Gautier (Loire Bretagne), Angélique Masson (Adour Garonne), Stéphane Jourdan (Artois Picardie), Isabelle Legrand (Seine Normandie) et Pierre Mangeot (Rhin Meuse)

Avec l'appui de l'office international de l'eau

Publication prochaine d'un recueil d'expériences

Un travail de capitalisation de retours d'expériences est réalisé par l'Onema et les agences de l'eau. Sera ainsi prochainement accessible plus d'une soixantaine d'exemples de restauration de cours d'eau répartis dans tous les bassins selon des typologies d'opération : reconstitution du matelas alluvial, reméandrage, reconnexion des annexes alluviales, effacement ou aménagement d'obstacles transversaux, suppression des contraintes latérales, remise à ciel ouvert d'un cours d'eau, sup-

pression d'étangs sur le cours d'eau, modification de la géométrie du lit ou encore retour du cours d'eau dans son talweg d'origine. Ils seront accompagnés de retours d'expériences sur les zones humides, réunis par les pôles-relais zones humides.

Pour en savoir plus :
www.zones-humides.eaufrance.fr
rubrique Agir/Opérations concrètes réalisées/Retours d'expérience

LES
Rencontres
DE L'ONEMA



Directeur de publication : Patrick Lavarde
Coordination : Camille Barnetche, département de l'action territoriale
Rédaction : Franck Weingertner, département de l'action territoriale
Claire Roussel, délégation à la communication
Secrétariat de rédaction : Béatrice Gentil, délégation à la communication
Maquette : Eclats Graphiques
Impression sur papier issu de forêts gérées durablement : Panoply
Onema - 5 Square Félix Nadar - 94300 Vincennes
www.onema.fr

